



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N° 7/2022 du 30 mai 2022

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2021

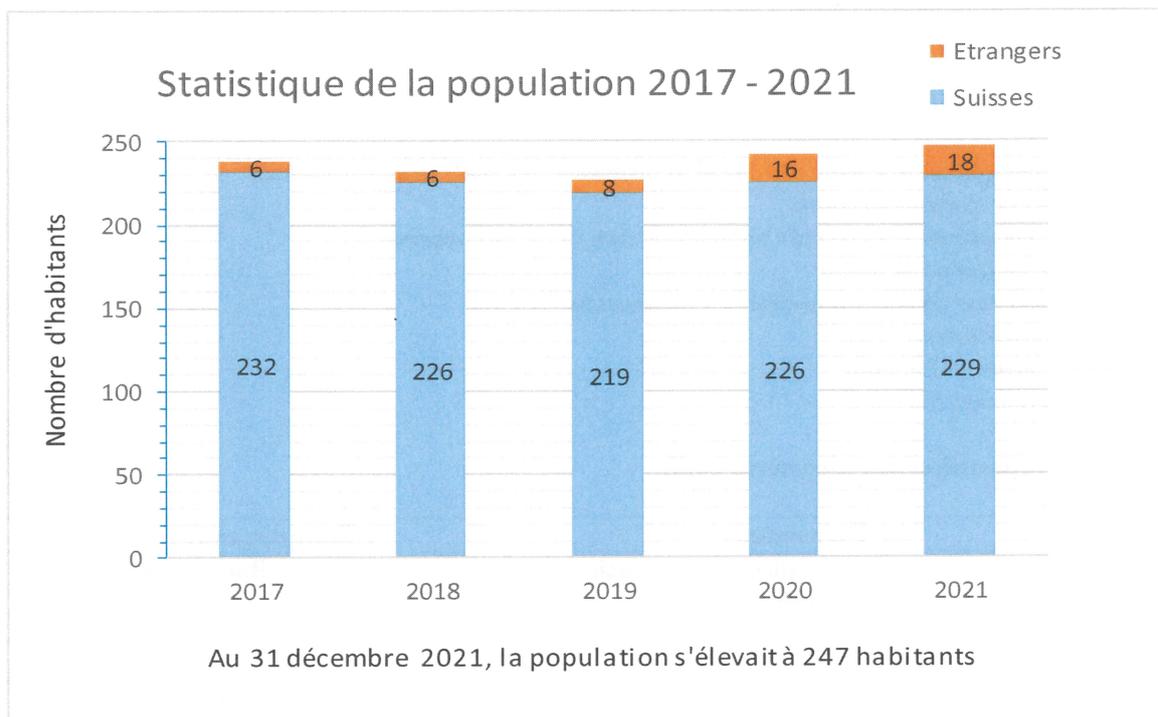
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93b de la Loi sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport de gestion pour l'année 2021.

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, POLICE

Rapport de M. Blaise Chapuis, Syndic

ADMINISTRATION GENERALE



Mouvements

Année	Population	Départs	Arrivées	Naissances	Décès
2021	247	8	10	3	0
2020	242	18	30	2	1
2019	227	13	8	1	1
2018	232	13	9	0	2
2017	238	21	11	2	1

Conseil Général

Année	Membres du Conseil
2021	27
2020	33
2019	32
2018	32
2017	31

Présidence :	Mme Paulette Martin dès le 1 ^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2021 M. Daniel Schwab dès le 1 ^{er} juillet 2021
Vice-présidente :	Mme Paulette Martin dès le 1 ^{er} juillet 2021
Secrétaire :	Mme Christine Rochat dès le 16 juin 2009 jusqu'au 30 juin 2021 Mme Emilie Thomas dès le 1 ^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021
Huissière :	Mme Catherine Chapuis dès le 1 ^{er} juin 2017

Le Conseil Général a siégé à 2 reprises durant l'année. Les 9 préavis présentés par la Municipalité ont été acceptés.

Lors de la séance du 21 juin 2021 :

- 39 Comptes Entente STEP 2020
- 40 Comptes communaux 2020
- 41 Rapport de gestion 2020
- 42 Demande d'approbation de l'arrêté d'imposition 2022
- 43 Préavis statuts SDIS

Lors de la séance du 6 décembre 2021 :

- 01 *Autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner des immeubles, des droits réelles immobilières, et des titres de sociétés immobilières*
Autorisation générale d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales
Autorisation générale de plaider
Compétences pour dépenses imprévisibles et exceptionnelles
- 02 *Plafond d'endettement*
- 03 *Budget Entente STEP 2021*
- 04 *Budget communal 2021*

Municipalité : répartition des dicastères 2021.

	Dicastères	Remplaçant(e)
Blaise Chapuis Syndic	-Administration générale -Finances -Sécurité publique	Valérie Borgognon
Valérie Borgognon Vice-syndique	-Affaires sociales, cultes -Écoles -Déchets -Transports scolaires & publics	Yan Jeanneret
Yan Jeanneret Municipal	-Police des constructions -Bâtiments -Culture	Magali Henry
Renaud Vuarraz Municipal	-Services industriels	Blaise Chapuis
Magali Henry Municipale	-Travaux et environnement	Renaud Vuarraz

Greffe : Mme Emilie Thomas, depuis le 1^{er} novembre 2020
Bourse communale : Mme Sandra Gonin depuis 2002
Huissière : Mme Catherine Chapuis depuis le 1^{er} juin 2017

En 2021, la Municipalité a siégé à 38 reprises, les lundis soir à 19h30.

Les membres de la Municipalité ont assisté à diverses séances en lien avec leurs dicastères ou en représentation : assemblées générales et extraordinaires des associations dont la commune est membre (environ 27 associations).

La visite de commune, effectuée par M. Roy, Préfet, a eu lieu le 7 février 2022. Le fonctionnement 2021 de la commune a été contrôlé comme suit : conseil général, municipalité, bourse, greffe. Il n'y a pas eu de remarque particulière.

2021 a été une année de transition, avec le changement de législature, trois municipaux ont été remplacés.

Personnel communal

Mme Emilie Thomas (dès le 1.11.2020) : secrétaire communale, contrôle des habitants, gestion des locations du congélateur, réservation du refuge.

Mme Sandra Gonin : boursière.

Mme Catherine Chapuis : huissière de la Municipalité et du Conseil Général.

Mlle Emma Gonin : conciergerie du bâtiment communal, du congélateur, du pressoir et de l'abri bus.

M. Jean-Daniel Miéville : préposé au pressoir, réglages de l'horloge communale.

M. Benjamin Miéville (dès le 1.8.2020) : entretien des places publiques, déchetterie et cimetière, surveillant de la STEP, nettoyage des six fontaines publiques et de leurs alentours, ainsi que concierge du refuge dès le 01.06.2020

M. Jean-Luc Martin : préposé agricole pour l'arrondissement Valeyres, Ursins, Pomy et Orzens.

M. André Henry : déneigement ainsi que divers travaux pour la commune.

Informatique

L'entreprise Sonomix a assuré la maintenance informatique pour le bureau communal ; le site internet est en train de subir un rajeunissement visuel et organisationnel.

FINANCES

Le préavis concernant les comptes communaux 2021, ainsi que les documents sur le compte de fonctionnement, le bilan et le tableau des amortissements vous renseigneront de manière détaillée.

Le budget soumis à votre approbation en décembre 2020 prévoyait des revenus pour un montant de CHF 1'001'800.00 et des charges d'un montant de CHF 1'003'700.00. Il en résultait un excédent de charges pour un montant de CHF 1'900.00.

L'exercice comptable 2021 montre des revenus pour un montant de CHF 1'056'7276.09 et des charges d'un montant de CHF 1'052'467.43. Le résultat de l'exercice est un excédent de revenus de CHF 4'259.66.

Endettement et marge d'autofinancement

L'endettement brut de la Commune au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 200'000.00 ce qui représente la somme de CHF 809.70 par habitant).

La marge d'autofinancement (MA) qui résulte de l'exercice se monte à CHF 139'8087.94 en 2021. Elle se calcule en sommant l'excédent de revenu, les amortissements obligatoires et supplémentaires du patrimoine administratif, les attributions aux fonds de réserve et aux financements spéciaux et en déduisant les prélèvements à ces mêmes fonds.

En comparaison avec les années précédentes, le résultat peut être considéré comme bon.

Année	2021	2020	2019	2018	2017	2016
MA [CHF]	139'808.94	49'800.55	-50'219.53	84'508.09	82'386.48	88'177.36

Evolution du point d'impôt :

Année	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Point d'impôt [CHF]	7'018	7'577	7'563	7'625	6'896	6'856

Valeur du point d'impôt par habitant : **28.4**

Dès 2011, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation, le 50% du produit des droits de mutation, gains immobiliers et successions, ainsi que le 30 % du produit de l'impôt sur les frontaliers entrent dans le calcul pour le financement de la facture sociale. Pour 2021, le total des impôts conjoncturels est de CHF 18'607.75.

Système péréquatif

Le calcul des montants dus par la commune au fond de péréquation ne dépend pas que de l'état des recettes communales, mais également de l'ensemble des recettes des communes vaudoises, elles aussi sujettes à de grandes fluctuations.

Taux d'imposition

Le taux d'imposition moyen des communes vaudoises est de 67. Pour 2021, le taux a été baissé de deux points, soit de 79 à 77, il a été proposé de le maintenir à 77 pour l'année 2022.

Amortissements et fonds de réserve

Les amortissements obligatoires totalisent un montant de CHF 74'799.00. Afin d'être en conformité avec la loi sur la comptabilité des communes, le 1/30 des travaux de génie civil, bâtiments et constructions ainsi que le 1/10 pour le mobilier, machines et installations techniques sont portés en compte.

Les fonds de réserve ayant connu un mouvement au terme de l'exercice :

- Attribution de CHF 10'000.00 au fonds de réserve « travaux futures du service des eaux ».
- Attribution de CHF 50'000.00 au fonds de réserve « révision du plan d'affectation communal »
- Attribution de CHF 9'248.72 au fonds recettes affectées « service des eaux »

SDIS (Service de défense incendie et secours)

L'année 2021 aura été marquée par le non-aboutissement de la refonte des statuts du SDIS Nord Vaudois.

Après plusieurs années d'études, de commissions et d'assemblées intercommunales, afin de faire un toilettage et intégrer une Police du feu ainsi qu'un cadre pour les jeunes sapeurs-pompiers, l'ensemble de toutes les communes qui devaient l'approuver unanimement, n'ayant pas été atteint lors du vote des différents Conseils communaux ou Généraux, le projet s'est arrêté.

ORPC (Office Régional Protection civile Jura-Nord vaudois)

Toujours très active pour le COVID, l'ORPC Jura-Nord vaudois a continué en 2021 à accumuler de nombreuses heures au travers de l'engagement sur le terrain de ses milices.

L'ORPC Jura-Nord vaudois a été soustraite à un audit de ses comptes mandaté par le canton pour donner suite à des erreurs trouvées dans d'autres régions. À la suite de cela, il a été rapporté de l'audit que les comptes sont bien gérés et ne comportent aucun défaut.

ECOLES - AFFAIRES SOCIALES - DECHETS

Rapport de Mme Valérie Borgognon, Vice-Syndique

ECOLES

Lors de notre séance du jeudi 23 septembre, M. Jean-Claude RUCHET a souhaité la bienvenue aux nouveaux et anciens membres pour la nouvelle législature 2021-2026.

M. Jean-Claude RUCHET est élu Président de l'Entente et M. Jean-Yves CRUCHET, Vice-président pour la législature 2021-2026.

Ci-après, vous trouverez un tableau comparatif de l'écolage par habitant et élève depuis l'année 2019 :

Année	PRIMAIRE		SECONDAIRE	
	Part CHF par habitant	Part CHF par élève	Part CHF par habitant	Part CHF par élève
2019	173.40	1'909.75	66.30	2'116.75
2020	175.05	1'947.00	81.30	2'405.20
2021	171.95	1'907.55	112.35	3'320.45
2022	174.30	1'907.25	119.40	3'387.85

La rentrée scolaire fut sereine malgré l'adaptation permanente des mesures sanitaires. La nouvelle volée d'élèves de 9^{ème} s'est vite adaptée à l'obligation du port du masque.

Pour les élèves du primaire, l'accent est mis sur le « bien vivre ensemble » avec différentes actions favorisant la cohésion entre les élèves petits et grands pour donner suite à un constat d'augmentation de la violence.

Lors de notre séance du jeudi 25 novembre 2021, nous avons eu le plaisir d'avoir une visite guidée du collège des Rives proposée par sa Directrice, Mme Martine Blanc-Dély.

L'inauguration du collège des Rives est reportée à une date ultérieure encore inconnue à ce jour au vu des conditions sanitaires fluctuantes.

Transport scolaire

Depuis 2016, une tournée « Chien » était prévue les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi pour ramener les enfants à Ursins sans passer par Gressy/Sermuz (sauf le mercredi). Cette tournée « Chien » ayant les mêmes horaires sur papier que la tournée « Lapin » du mercredi, elle a été supprimée dès la rentrée scolaire d'août 2021.

Dès lors, la tournée « Lapin » passe chaque jour par Gressy/Sermuz ce qui réduit le temps de pause des élèves de 10 minutes. Le temps de pause minimum est de 45 minutes donc cela reste dans la norme autorisée.

Après réflexion, le Service JECOS propose que les villages d'Ursins et Valeyres-sous-Ursins reprennent la responsabilité de ce transport scolaire de ramassage (domicile-école) avec le bus « Lapin » et qu'Yverdon-les-Bains mette en place un ramassage scolaire pour les élèves domiciliés à Gressy/Sermuz qui sont des hameaux faisant partie de la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Cette tournée supplémentaire aura certainement un coût non-négligeable sur les comptes de l'Entente scolaire. Actuellement les membres de l'Entente se plongent sur ce dossier, afin de pouvoir prendre une décision pour la rentrée scolaire 2022-2023.

AFFAIRES SOCIALES

ASPMAD - RSNB

Les Associations régionales d'action sociale en chiffres :

- 10 régions d'action sociale
- 1027 collaboratrices et collaborateurs pour 803 ETP
- 10 CSR / Centres sociaux régionaux et 7 antennes
- 6 Unités communes ORP-CSR à terme
- 34 AAS Agences d'assurances sociales
- 6 CRD* PCFamilles et 2 CRD Subsidés à l'assurance maladie

La reprise du financement des agences d'assurances sociales par le canton sera effective en 2022. Les communes qui jusque-là payaient CHF 15.30 par habitant ne paieront plus que CHF 5.-. Ce montant sera alloué au maintien du service de proximité jouant un rôle essentiel dans le cadre de la prévention mais aussi au développement et à l'étude d'un programme de prévention de la précarisation.

Ce programme est d'autant plus important du fait que le budget est susceptible d'être impacté par les retombées de la crise du COVID-19. Le préavis fait état d'une probable augmentation de 10 à 20% des dossiers d'aide sociale. Bien que les subventions cantonales soient réévaluées tous les trois mois, cette augmentation implique une anticipation et une adaptation du dispositif en place.

La commission souligne que la direction de l'PARAS JUNOVA et la présidence du CODIR sont pleinement conscientes des défis actuels et agissent en conséquence afin de maîtriser les équilibres budgétaires.

DECHETS

Rapport de Mme Valérie Borgognon, Vice-Syndique

En 2021, les communes vaudoises collectent 371'334 tonnes de déchets urbains. Par rapport à 2020, le tonnage global est stable sachant que la population vaudoise a augmenté de 1.04%. Cela représente 450.7 kg de déchets par habitant en 2021 contre 455.8 kg par habitant en 2020.

Au-delà des augmentations de tonnage dans certaines catégories de déchets telles que mentionnées plus haut, la crise sanitaire a créé de réelles complications pour les communes sur le plan logistique, organisationnel et financier. Les communes ayant une part de résidences secondaires importante ont vu cette population séjourner plusieurs mois ou encore effectuer des petits chantiers. Les quantités de déchets collectés ont beaucoup augmenté sans pour autant avoir pu adapter les recettes ou le dispositif en place.

En comparant notre commune avec les communes avoisinantes, nous constatons que nos déchets de bois, métaux et pet sont supérieur de 140 %.

Evolution 2019 – 2021

Année	2021	2020	2019
Population	247	241	227
Taux de collecte séparée	75.4 %	76.3 %	68.2 %
Ordures ménagères [t]	19.40	19.85	17.89
Commune [kg/hab]	78.5	82.4	78.8
Périmètre [kg/hab]	119.7	118.1	116.1
Canton [kg/hab]	137.3	137.1	137.3
Déchets encombrants [t]	3.96	0.00	9.64
Biodéchets [t]	45.57	43.72	40.11
Bois usagé [t]	0.94	0.00	0.94
Papier, carton [t]	14.76	14.48	11.64
Métaux [t]	0.64	0.95	0.99
Verre [t]	11.00	5.68	5.02
PET [t]	0.43	0.75	0.62
Plastiques (Hors PET) [t]	0.60	0.44	0.17
Déchets spéciaux [t]	0.00	0.00	0.16
Huiles [litres]	250.00	0.00	581.25
Déchets inertes [t]	0.92	0.86	0.82
Capsules à café [t]	0.38	0.68	0.60

Les déchets spéciaux sont des déchets dangereux qui doivent suivre une filière de collecte et d'élimination particulière, pour des questions de santé publique ou de protection de l'environnement. **Ils ne doivent en aucun cas être déversés dans les toilettes ou collectés avec les ordures ménagères.**

Ils sont notamment constitués de produits tels que solvants usagés, déchets de produits chimiques, piles, batteries, huiles minérales, peintures, sprays, médicaments périmés. Ils sont d'origine industrielle (déchets spéciaux des entreprises) ou urbaine (déchets spéciaux ménagers).

Les "déchets spéciaux ménagers" sont des déchets dangereux (pour la santé ou l'environnement), détenus par des particuliers et acquis dans le commerce de détail. Ils doivent être remis en priorité aux fournisseurs, qui sont tenus de les reprendre gratuitement lorsque ces derniers sont étiquetés comme dangereux (art. 22 LChim). Ce n'est toutefois pas toujours le cas, en particulier pour les médicaments non utilisés, pour lesquels il n'existe aucune obligation de reprise de la part du pharmacien (à son bon vouloir).

Dès l'été 2022, il ne sera plus possible d'entreposer ces déchets dans notre déchetterie car de nouvelles normes pour le stockage, le transport et la reprise de ces déchets va entrer en vigueur. Actuellement nous nous penchons sur une nouvelle façon de collecter ces déchets et répondre au mieux au besoin de la population.

CONSTRUCTIONS – BATIMENTS

Rapport de M. Yan Jeanneret, Municipal

CONSTRUCTIONS

Plusieurs dossiers de construction ont été traités, on peut noter notamment une augmentation des installations solaires photovoltaïques. Nous verrons si cette augmentation montre une tendance ou si c'est une année isolée dans les prochaines années mais il est toutefois réjouissant de voir le nombre d'installation verte croître dans le village. Traiter un dossier de construction peut prendre du temps d'autant plus lorsqu'il soulève un litige. Nous avons traité 3 litiges lors de cette année 2021. Le but n'étant pas tant de faire en sorte que la construction respecte les règlements mais principalement de préserver des relations amicales ou du moins cordiales entre les deux parties.

Nous continuons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour permettre de construire avec la plus grande facilité possible tout en préservant le respect et la liberté de chacun. Pour ce faire nous avons mis en place un formulaire de dispense d'enquête publique disponible sur le site internet de la commune pour les travaux de minime importance.

https://www.valeyres-sous-ursins.ch/images/Formulaire_travaux_minime_importance.pdf

Les chiffres 2021 :

Enquête publique : 1

Autorisation municipale : 8

Panneaux Solaires : 3

Litige de construction : 3

BATIMENTS

Refuge :

Plusieurs changements ont été effectués au refuge et beaucoup restent encore à faire. Une étagère a été installée pour permettre un rangement optimal dans le local technique situé à l'arrière des toilettes. Un support pour la potence et pour la grille a été fixé contre le mur des toilettes. De nouvelles batteries ont été installées au refuge en remplacement des anciennes batteries de trop faible capacité. Nous avons changé de fournisseur pour le bois de chauffage du refuge, c'est dorénavant Monsieur Claude-Alain Frauche qui nous fournira le bois.

Une vanne de coupure du réseau d'eau du refuge a été remplacée car celle-ci fuyait. Je tiens à remercier Monsieur Benjamin Miéville pour le travail qu'il exerce avec dévouement pour l'entretien du refuge.

Sa proactivité et ses idées d'améliorations permettent de conserver ce beau bâtiment qui fait la fierté de bon nombre d'entre nous.

Collège :

Il y a toujours quelque chose à améliorer, entretenir ou réparer dans un bâtiment. C'est donc tout naturellement que quelques travaux ont été effectués au collège. Les radiateurs de la grande salle ont été remplacés pour cause de défektivité des anciens modèles. La Romande Energie a mené des travaux pour enterrer les lignes électriques et le collège a ainsi pu en bénéficier. La façade nord-ouest a été rénovée dans le courant de l'année 2021 et la façade est se fera courant 2022. Un bras de fermeture automatique a été installé sur la porte d'entrée principale du bâtiment.

On peut aussi mentionner quelques travaux sanitaires ainsi que des rénovations dans l'appareillement au 2^{ème} étage (remplacement de la hotte de cuisine et isolation du conduit d'aération de la salle de bain). Travaux effectués par Monsieur Dominique Stoudmann qui a ainsi permis de réaliser quelques économies sur le coût des travaux, un grand merci à lui.

Pressoir :

Une belle année pour notre pressoir de part sa très bonne production de jus, merci à Monsieur Jean-Daniel Miéville pour son excellent travail et de faire perdurer cette tradition. Nous pouvons d'autre part nous réjouir de l'ouverture de ce local qui est à disposition des habitants pour partager un moment convivial ou venir boire un verre en tout temps, la porte de ce local restera désormais ouverte hormis lors de la saison de pressage.

EVENEMENTIEL

Nous sommes heureux de pouvoir enfin nous revoir sans toutes ses mesures COVID, qui bien que nécessaires étaient fortement ennuyeuses. Nous avons pu ainsi célébrer les 730 ans de notre Confédération et je tiens à rappeler que tout cela ne serait pas possible sans l'aide précieuse des bénévoles, qui mettent et remettent en place le refuge pour cette occasion. Ceux-ci sont d'ailleurs conviés à un repas de remerciement qui leur fait honneur après l'événement. N'hésitez donc pas à participer à la prochaine édition, votre aide sera la bienvenue et on se réjouira autant de la fête nationale que du repas de remerciement.

Nous avons aussi pu célébrer la fête de Noël, quel plaisir de voir nos charmantes têtes blondes célébrer cette fête dont nous respectons tant les valeurs, l'amour et le partage. Encore une fête qui n'aurait pas lieu sans l'aide de certains ou plutôt de certaines d'entre vous, je pense aux mamans du village !

Merci pour votre travail qui nous permet de profiter de ce moment ensemble.

ROUTES – CHEMINS – DOMAINES

Rapport de Mme Magali Henry, Municipale

ROUTES

Durant l'automne 2021, la Municipalité a profité des travaux d'enfouissement des lignes aériennes par la Romande Energie à la rue de l'Ancienne-Poste pour mandater l'entreprise de construction présente sur place, à savoir Bollini et Cie SA, afin de réaliser certains travaux d'entretien. Ceux-ci comprenaient la remise à niveau de regards à la rue de l'Ancienne-Poste et la rue des Fontaines, ainsi que le comblement de nids-de-poule sur le chemin AF tout au sud de la commune (à la limite avec Essertines-sur-Yverdon, en-dessus du cerisier appartenant à Monsieur Patrick Henry).

FORETS/FAUNE ET NATURE

L'année 2021 a été marquée par plusieurs changements sur le plan de la gestion de la forêt. A noter tout d'abord le départ à la retraite du garde-forestier Monsieur Michel Félix. Sa relève est assurée par son successeur, Monsieur David Holland, engagé par le triage du Cerisier auquel Valeyres-sous-Ursins est désormais rattachée à la suite d'une réorganisation à l'échelle cantonale. Le triage du Sauteruz est quant à lui dissolu au 31 décembre 2021.

L'application des nouvelles directives de sécurité à partir du 1^{er} janvier 2022 pour les travaux en forêt a par ailleurs nécessité plusieurs échanges entre la Municipalité et l'inspecteur cantonal ainsi que le garde forestier, afin de permettre le maintien de la mise de bois en décembre. Celle-ci était en effet menacée au vu de la nécessité pour les personnes effectuant des travaux en forêt, de bénéficier d'une formation de base délivrée par le Centre de formation forestière du Canton. Cette formation, d'une dizaine de jours, répond à l'article 21a al. de la Loi fédérale sur les forêts entrée en vigueur en 2017 qui précise les conditions pour le travail en forêt et exige que les personnes récoltant le bois aient suivi un cours de sensibilisation aux dangers forestiers reconnu par la Confédération. En attendant que les miseurs intéressés puissent se former, la mise de bois a finalement pu avoir lieu moyennant la signature par chacun des acheteurs d'une attestation précisant ces aspects légaux. Les 10 lots d'arbres sur pied (soit une quarantaine d'arbres) ont été vendus pour un total de 61,8 m³.

Enfin, les intempéries exceptionnelles de juillet 2021 ont permis de révéler l'efficacité des dégrilleurs installés dans le lit de la Niauque au Moulin de Gressy. A la suite des précipitations abondantes et parfois orageuses durant plusieurs jours d'affilée, le cours d'eau a transporté un grand volume de branchages et de sédiments qui ont été retenus efficacement à hauteur du pont. Ces déchets naturels ont ensuite été récoltés et traités par l'entreprise Schenker.

STEP – RESEAU – SOURCE

Rapport de M. Renaud Vuarraz, Municipal

STEP

Le fonctionnement de la STEP est moyen à bon. Il est assuré par Monsieur Benjamin Miéville qui rencontre quelques problèmes d'exploitation dus à une pollution, d'où une augmentation du volume de vidange ce qui augmente sensiblement les coûts d'exploitation.

Mais dans l'ensemble le suivi assuré par Monsieur Deriaz de l'entreprise Pöry est bon.

Les analyses sont en général conformes aux normes de rejet avec quelques dépassements sans conséquences. Le coût d'exploitation augmente sensiblement avec le coût du chlorure ferrique et des transports mais reste conforme au budget, qui clôt avec des charges à hauteur de CHF 58'067.00 dont la part de Valeyres-sous-Ursins à CHF 26'950.00 le montant alloué au fond de réserve à CHF 3000.00.

EAUX CLAIRES – EAUX USEES

Pas de travaux sur les collecteurs effectués depuis la reprise du dicastère mais la suite des curages et vidanges des sacs de route est planifiée en mai 2022. Il semble que les travaux d'amélioration effectués en Palessy sont efficaces. Après contact avec certains habitants, touchés par des inondations, il s'avère qu'ils n'ont plus été impactés mais l'intensité des pluies n'a pas été très importante depuis l'installation du nouveau collecteur EC.

Affaire à suivre.

EAU POTABLE

La reprise du dicastère n'a pas été facile, beaucoup de travail de mise à niveau a été nécessaire.

Les vannes automatiques de mise en décharge des captages B-C étaient HS et ont été changées, les cuves nettoyées, les luminaires des cuves changés, la création d'un nouveau manuel d'autocontrôle a été lancé avec le bureau RWB suite aux démarches engagées par Madame Frédérique Henry.

Le suivi de la qualité de l'eau est désormais exécuté en partenariat avec le laboratoire Viteos comme lancé par Madame Henry avec la précédente législature.

Le prix de l'eau reste encore à CHF 1.60/m³ mais nous allons devoir adapter progressivement le tarif, ceci dû aux améliorations sur nos installations demandées suite à l'inspection de l'OFCO du 6 avril dernier.

A savoir pour information, le prix de l'eau vendue par la SAGENORD, soit CHF 1.90/m³ actuellement et une augmentation à CHF 2.20/m³ dès 2027.

CONCLUSIONS

La Municipalité tient à remercier les employés communaux, les nombreux citoyens et citoyennes qui œuvrent pour le village, ainsi que les conseillers et conseillères du Conseil Général qui ont su répondre présents dans les différentes missions et commissions dans lesquelles ils s'étaient engagés.

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis n°7/2022 du 30 mai 2022,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2021.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le Syndic Blaise Chapuis		 La Secrétaire Emilie Thomas
--	--	---